



Portant fermeture temporaire de l'aire de jeux installée rue Carnot

ARRETE REGLEMENTAIRE N°40 - 2026

ARRÊTÉ AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de La Chapelle-la-Reine (77760),

VU les articles L 2213-1 et L 2213-6 du Code des Collectivités Territoriales,
VU le code pénal notamment l'article 610-5,

CONSIDERANT l'état de dégradation des équipements de l'aire de jeux installée rue Carnot, en face du Pôle Medico Social de La- Chapelle-la-Reine,

CONSIDERANT qu'il convient de sécuriser la zone,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire l'accès à l'aire de jeux, dangereuse pour le public,

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité investie du pouvoir de police locale de prendre toutes les mesures propres à la sécurité publique.

ARRETE

Article 1

L'accès à l'aire de jeux installée rue Carnot en face du Pôle Médical de Santé, sera temporairement fermée au public.

Article 2

Une signalisation réglementaire sera mis en place par le service technique de la commune, et le portail de l'aire de jeux sera cadenassé.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès le 16/04/2026 et prendront fin, par arrêté levant l'interdiction.

Article 4

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article R.610-05 du Code Pénal.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site: <https://www.telerecours.fr>
il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Article 5

Monsieur le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle La Reine, le responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à

- le responsable du service technique
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de La Chapelle La Reine.

Fait à La Chapelle-la-Reine le 16/04/2026

Le Maire,
Sébastien COLIN